

res peines devront toujours être accompagnées de l'une des précédentes.

Peines correctionnelles : 1. Emprisonnement ; 2. suspension de l'exercice des droits civiques ; 5. défense d'exercer une profession déterminée ; 4. amende pécuniaire ; 5. confiscation d'objets déterminés, accompagnée d'une des pénalités précédentes.

Peines de simple police : 1. Emprisonnement ; 2. défense temporaire d'exercer une profession déterminée, accompagnée d'une des pénalités précédentes.

L'Arnschme-Courant publie un article sous le titre de : « La Haye, le 21 octobre 1859, décrit en 1849. » Cet article traite de l'ouverture de la session des états-généraux.

Le passage du cortège n'occasionna qu'un moment de silence parmi la foule des promeneurs ; ceux qui se trouvaient le plus près de la voiture, se décrochèrent la bouche ; le cortège était imposant si l'on veut, mais imposant comme un convoi funèbre.

Le peuple avait un pressentiment de ce qui l'attendait : augmentation de sinécures, pas d'améliorations dans les institutions, anéantissement de tout esprit public et finalement la banqueroute de l'état.

Des écrivains mercenaires avaient beau chercher à prolonger le sommeil du peuple, il commençait à ouvrir les yeux et à ajouter foi aux paroles de ceux qui, en déplorant les fautes passées, voulaient au moins sauver l'avenir.

Lors du retour du roi, la foule demeura froide ; on tenait à peine à connaître le discours ; on se doutait bien qu'on ne saurait rien de plus après l'avoir lu.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 octobre.

M. le baron Auguste Vanderstraten-Ponthoz, secrétaire de légation, est arrivé hier de Stockholm.

M. le comte Dubus de Ghisignies, ex-gouverneur des Indes néerlandaises, épouse en seconde nocces cette semaine, une dame de Malines, de haute naissance et de grande fortune.

M. Cunier, médecin militaire résidant à Namur, vient d'être nommé professeur à l'université libre de Bruxelles.

Le nombre des vols qui depuis quelques jours ont lieu à Bruxelles ne fait qu'augmenter ; trois ou quatre ont encore été commis la nuit dernière.

Les transactions aussi animées en actif espagnol, beaucoup de petites primes destinées à couvrir des ventes en blanc, avaient été faites à aujourd'hui.

Très-peu de choses en valeurs nationales, Fonds de l'Etat ; dette active 2 1/2 p. c. 54 5/8, 5 p. c. 101, 4 p. c. 92 3/4 P., 5 p. c. 71 1/4 P.

Les affaires en intégrales ont de nouveau été très-actives aujourd'hui ; les cours ont variés de 51 1/2 à 51 et sont restés 51 5/8 à 7/16.

On sait que Plénoches accompagnait par devoir la princesse, et comme Mlle. Quatre-Sous ne la quittait guère, on rencontrait partout ce trio devant et folâtrant selon qu'il est permis au bel âge de la jeunesse.

Les deux jeunes filles se parlèrent encore à l'oreille, Mlle. Quatre-Sous tendit sa main à Plénoches, et pendant que le chevalier l'embrassait avec transport la princesse lui dit :

— Eh bien ! priez mademoiselle de vous le dire tout bas et votre altesse me le répétera. — Les deux jeunes filles se parlèrent encore à l'oreille.

— Et vous n'avez encore d'amour pour aucune belle de céans ? Vous ne portez les couleurs de personne ! est temps que cela finisse.

— Vous avez choisi sans me consulter ! ce n'est pas bien ; mais je soupçonne de quel côté vos yeux se sont tournés, je gage que c'est sur l'un des juges du tribunal ?

— Noter altesse connaît mes plus secrètes pensées. — Nous nous en doutions bien toutes deux. Il est amoureux de vous, mademoiselle, et j'ai dessiné de vous faire marier ensemble par le duc mon père, si vous n'avez pas de répugnance pour M. Plénoches.

LIÈGE, LE 30 OCTOBRE.

ÉLECTIONS COMMUNALES.

Voici le résultat du dépouillement des scrutins : Nombre de votans, 1095.

Table with 2 columns: Candidate name and votes. Includes MM. Despa (952), Capitaine (917), Hanquet (848), Constant (645), Hennequin (579), Nagelmackers (576), Dethier (564).

En conséquence, ils ont été proclamés conseillers communaux. Les candidats qui, après ceux-ci, ont obtenu le plus de voix, sont :

Table with 2 columns: Candidate name and votes. Includes MM. Brixhe (544), Tombeur (527), Pirlot-Terwagne (523), De Longrée-Verthois (516), Dehasse (507), Joiris (500), Robert-Closset (495), Dewandre (486), Renoz (485), Collette (478), Delrez (442), Muller (417).

En conséquence, un ballottage a lieu aujourd'hui entre ces douze candidats.

ÉLECTIONS COMMUNALES DE GRIVEGNÉE.

Scrutin pour les sections de Grivegnée et Bois-de-Breux. 70 votans : Wilmotte, élu, échevin sortant, 55 voix ; Receveur, conseiller sortant, 51 ; Joseph Lambinon, id. 49 et Pétry-Drienne, id. 48.

Scrutin pour la section de Bressoux. 54 votans : M. Gme. Henvart a été élu par 57 voix en remplacement de M. Ph. Simonis, démissionnaire.

ÉLECTIONS COMMUNALES DE VERVIERS.

Nombre des votans : 532. — Majorité absolue . 167.

Table with 4 columns: Candidate name, Bureau princép., 2e bur., and Total. Includes MM. Warnotte Charles (255), Legrand Pierre (214), Laoureux G. J. (215), Kaisard Henri-Jos. (210), Pirard-Lejeune (201), Grosfils-Gerard (182), Davignon L. J. (170).

En conséquence les membres sortans sont réélus. A Petit-Rechain, MM. Ad. Hannotte, A. Grégoire, M. Malvaux et M. Henrotay ont été réélus à une forte majorité.

L'époque des élections est ordinairement pour quelques jours une occasion de déployer tout le luxe de leurs déclamations oratoires, toute l'intempérité de leur manivaise foi.

Le Politique n'a pas manqué à cette noble mission, dans le cours des débats électoraux qui viennent de se clore, et voici une preuve bien honorable de la manière dont il vient de s'en acquitter :

On lisait hier dans ce journal, le passage suivant : « Le Politique qui avait usé d'un droit qui appartient à la presse, en critiquant les actes du conseil communal et en accusant ses membres d'avoir pénié les deniers des contribuables, n'a pas inséré l'extrait de l'état de situation de la ville, que le collège lui avait adressé en réponses à ses attaques. »

On sait quelle est notre opinion sur la conduite du conseil à cet égard ; mais, quoiqu'il en soit, nous ne pouvons que protester contre la manière dont notre confrère interprète le droit de défense.

— Eh bien ! priez mademoiselle de vous le dire tout bas et votre altesse me le répétera. — Les deux jeunes filles se parlèrent encore à l'oreille, Mlle. Quatre-Sous tendit sa main à Plénoches, et pendant que le chevalier l'embrassait avec transport la princesse lui dit :

Voici ses propres paroles : « Je suis aise qu'il m'aime et, de mon côté, je pensais à lui. » Ils furent interrompus par l'arrivée d'un personnage qui parut subitement ; c'était M. l'avocat Patru, qui demeurait à sa terre de Pommeuse, et avait ses entrées à Coulommiers comme voisin et comme bel-esprit.

— En ce cas, je vous en veux choisir un moi-même. — C'est une chose faite, dit la petite princesse. En disant qu'elle n'en avait point jusqu'à ce jour, Mlle. Quatre-Sous entendait qu'elle venait d'en prendre un tout à l'heure, et de ma main.

« Le Politique a usé en cette circonstance d'une tactique déloyale, et que tous les honnêtes gens, à quel qu'opinion qu'ils appartiennent, blâmeront sévèrement. »

Eh bien ! le jour même où l'Espoir publiait ces lignes, empreintes d'un sentiment si affectueux de confraternité, le Politique publiait l'extrait de l'état de la situation financière de la ville ! Quel dommage ! si nous avions tardé un jour encore à insérer cet extrait, comme cela aurait pu arriver, sans qu'il y eût eu la moindre intention malveillante de notre part, L'Espoir n'aurait pas manqué de dire qu'il avait forcé le Politique à publier cet extrait, et il se serait posé, devant le public, dans l'attitude majestueuse de ces héros de mélodrame chargés de venger la morale outragée et de faire respecter les lois de l'éternelle justice !

Il est si doux d'entendre chanter ses louanges ! Mais les complèmens manquent quelquefois. Que faire alors ? Ma foi, dans une semblable occurrence, assez rare cependant, on se rend à soi-même ce petit service. C'est aussi ce que fait l'Espoir. Ecoutez le plutôt :

« Nos lecteurs en général nous rendront cette justice, que, en toute polémique, nous faisons preuve d'une bonne foi dont on chercherait vainement des exemples dans le Politique, le Courrier de la Meuse et le Journal de Liège. » Et l'Industrie donc ! L'Espoir l'a oublié. C'est très-mal. Puisqu'il était en train, il aurait pu ajouter à sa liste le nom de ce journal, et celui de tous les autres journaux qui se publient en Belgique. Il ne fallait pas vous gêner, Messieurs, ni omettre vos autres titres à la considération publique ; il fallait rappeler aussi aux électeurs la modération et l'urbanité de votre langage ; l'absence de personnalités et de déclamations qui caractérise toujours votre polémique, vos connaissances profondes en économie sociale, et votre style toujours pur et élevé.

Que résulte-t-il maintenant de ceci ? Qu'il n'y a que deux bons journaux à Liège : L'Espoir d'abord et l'Industrie ensuite. Ainsi soit-il.

On sait avec quel acharnement les journaux orangistes, ces zélés défenseurs de la cause libérale en Belgique, ces ennemis déclarés du despotisme théocratique chez nous, ont attaqué la cause libérale en Espagne, et combattu pour le triomphe de l'absolutisme monarchial dans ce malheureux pays. Cette contradiction, quelle que grossière qu'elle fût, s'expliquait par leur dévouement servile à la dynastie déchuë dont le chef n'avait pas encore reconnu le nouveau gouvernement espagnol.

Le convoi du chemin de fer parti hier de Bruxelles à 5 h. 1/4, a été assailli, entre Louvain et Tirlemont, par une neige abondante qui redoublait d'intensité à mesure qu'il avançait vers Liège. Elle a bientôt couvert les rails et rendu la marche si difficile qu'on a eu beaucoup de peine à atteindre Landen, vers 7 heures du soir.

MM. David-Ragay et Charles Morel, commissaires délégués par S. M. le roi des Pays-Bas et sa famille, pour procéder aux opérations de la levée du séquestre et à la liquidation des affaires privées, se sont déjà mis, dit-on, en rapport avec la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, afin de régler les intérêts majeurs qu'il pris naissance avant 1850 entre cette société et le roi des Pays-Bas.

On assure que dans cette partie de leur mission, MM. Ragay-David et Morel auront à traiter des questions financières compli-

se présente bientôt, tenant par la main la princesse. On se fit bien des salutations et on prit des sièges. — Madame, dit le duc, je vous viens adresser une requête au nom de ma fille.

— Que d'honneur vous me faites, monsieur le duc ! s'écria la bonne dame en multipliant les révérences. — Afin donc de fixer mademoiselle auprès de ma fille, je vous demande sa main pour un de mes gentilshommes, dont je veux faire la fortune, et qui d'ailleurs a de l'amour pour elle.

— Ce n'est pas d'aujourd'hui, nous fâcherons de l'obtenir. Le vôtre est tout ce qui nous occupe pour aujourd'hui. Nous vous prions ensuite de nous aider à gagner monsieur l'auditeur. — De tout mon cœur, monsieur le duc, de tout mon cœur. Je dirai à mon mari : Quatre-Sous ? son altesse est venue en personne me voir.

— Vous n'avez pas de répugnance pour M. Plénoches. — Non, monsieur le duc, répliqua-t-elle, je n'ai pas eu de serviteur jusqu'à ce jour. — En ce cas, je vous en veux choisir un moi-même.

— C'est une chose faite, dit la petite princesse. En disant qu'elle n'en avait point jusqu'à ce jour, Mlle. Quatre-Sous entendait qu'elle venait d'en prendre un tout à l'heure, et de ma main. — Vous allez vite en besogne, petite fille, reprit le duc en riant. Vous accepterez donc pour mari notre ami Plénoches, mademoiselle ? — Si mes parents y consentent, ce sera bien volontiers.

A LOUER de suite UNE JOLIE MAISON avec cour, pompe, etc., rue Soeurs de Hasque, n° 178. S'adresser derrière la place St-Paul, n° 515.

LIQUIDATION DE M. JOHN COCKERILL A LIÈGE.

Sur la proposition de M. John COCKERILL et de l'avis de MM. les Commissaires au sursis, le public est informé que l'ÉTABLISSEMENT DE SERAING, situé près de Liège, sera mis en vente publique dans un délai de quatre mois et demi (1er mars 1840).

Des avis ultérieurs seront publiés pour annoncer l'époque de l'adjudication, ainsi que les noms des dépositaires du cahier des charges dans les principales villes du continent. Liège, le 15 octobre 1839.

Par délégué, Le secrétaire de la commission, L. TREMBLEUR.

A SURENCHÉRIR D'UN 20e.

Jusqu'inclus le 31 DE CE MOIS à midi, en l'étude du notaire PAQUE, à Liège.

UNE MAISON,

très-spacieuse et solide, y située, rue sur Meuse-à-l'Eau, n. 20-944, formant deux corps de bâtiments entre les rues de la Botte et de la Rose et dont le bas comprend deux grands magasins, bureau, salle, cuisine, lavoir avec deux pompes et écurie,

ADJUGÉE A 25,000 FRANCS.

REVENTE

SUITE DE SURENCHÈRE.

LUNDI 4 NOVEMBRE 1839, à 10 heures du matin,

Au bureau de la justice-de-peace du quartier du Sud, rue d'Amay, à Liège, le notaire MOXHON procédera à la revente définitive d'une

BELLE MAISON DE COMMERCE,

restaurée à neuf, sise à Liège, rue Gérardrie, n° 769, portant l'enseigne de la Cloche-d'Or, joignant d'un côté à M. Cerfontaine-Stas, et de l'autre à M. Thomas, SUR LA MISE A PRIX DE 17,400 FRANCS, montant de la surenchère.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON.

DOMINIQUE AVANZO ET COMPAGNIE, EDITEURS A LIÈGE.

Programme ou Résumé des Leçons

COURS DE CONSTRUCTIONS,

Avec des applications tirées spécialement de l'Art de l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées; ouvrage de feu M. J. SGANZIN, inspecteur-général des ponts-et-chaussées et des travaux maritimes des ports militaires, ancien professeur à l'École polytechnique, commandeur de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de St.-Michel; cinquième édition, enrichie d'un Atlas volumineux, entièrement refondue et considérablement augmentée avec les notes et papiers de l'auteur, avec ceux de M. de Lamblardie fils, inspecteur-général des ponts-et-chaussées et des travaux maritimes, et avec divers autres documents, par M. REBELL, ingénieur en chef de première classe des ponts-et-chaussées, directeur des travaux maritimes, chevalier de la légion-d'honneur, agissant comme mandataire de la famille de feu M. Sganzin.

DÉTAIL DES TRENTE-DEUX PREMIÈRES PLANCHES.

PREMIÈRE PARTIE.

Matériaux de constructions et fondations en général.

- Planches 1 et 2. — Machines à mouler les briques. — Four à chaux, à briques, à plâtre et à ciments. — Tonneaux et machines à corroyer le mortier.
Planche 3. — Injection de mortier. — Divers appareils relatifs à l'immersion du béton.
Planche 4. — Fourneau et appareil du pliage des bois. — Etuve à vapeur amovible pour les bois. — Divers systèmes d'assemblages de charpente en bois.
Planche 5. — Systèmes de charpentes en bois, en fonte et en fer forgé.
Planche 6. — Machine à arrondir les gournables. — Planchers métalliques avec poteries. — Fermes en métal.
Planche 7. — Paillonnages, fascines, tunages, plates-formes, saucissons, etc., etc.
Planche 8. — Chaines verticales de mur. — Divers exemples de contreforts, d'entrelacements de matériaux, de pères dégradés, d'élargissements de murs, de pères à étages et à compartiments indépendants, de plates-bandes avec artifices d'appareil ou avec liaisons en métal.
Planche 9. — Tracé et composition des voûtes. — Mouvement des voûtes chargées.
Planche 10. — Voûtes dans les mêmes alignements. — Voûtes étagées. — Piedroits. — Piles et culées des voûtes.
Planche 11. — Appareils de têtes des voûtes. — Exemples de voûtes élégies. — Cintres ordinaires. — Cintres fixes et cintres retroussés. — Cintres en fonte de fer.
Planche 12. — Suite des cintres. — Chappes d'extrados. — Outils de sondage. — Exemples de divers modes de fondation dans diverses natures de terrains.
Planche 13. — Suite des modes de fondation. — Sonnettes à tirade pour enfoncer les pieux.
Planche 14. — Sonnettes à délic fixes, mues par des hommes. — Sonnettes mues par des chevaux.
Planche 15. — Sonnettes à délic à manège amovible. — Grillages de fondations.

DEUXIÈME PARTIE.

Routes et Chemins de fer.

- Planche 16. — Routes romaines. — Routes en bois. — Divers profils de chaussées sur toute la largeur de la voie. — Lieux de dépôts pour les routes. — Profils convexes et déblais en remblais. — Profils à revers. — Profils en revers et en creux. — Bordures de pavés. — Profils ordinaires des routes empierrées. — Rouleaux de compression des empierrements.
Planche 17. — Pont à bascule à peser les voitures. — Routes avec rouages en pierres. — Aqueducs avec puits. — Cassis à chevrons brisés.
Planche 18. — Tracé et disposition des écharpes de routes. — Evacuation des eaux. — Routes en fascines. — Routes à la Mac-Adam. — Tracé des

VENTE DE PEUPLIERS.

LE MERCREDI, 6 novembre et jours suivants, à 10 heures du matin, M. de Philippart fera vendre à son château à Aischen-Résail, arrondissement de Namur, à proximité de la grande route de cette ville à Louvain, 500 à 400 PEUPLIERS de Canada de 8 à 9 pieds. Cette vente se fera à long crédit, moyennant caution.

A VENDRE

Expropriation Forcée.

Une MAISON portant les n° 12 ancien et 23 nouveau, avec tannerie, cour et bâtiment derrière, circonstances et dépendances, sise en la ville de Liège, rue des Tanneurs, canton de l'Est de la même ville, arrondissement et province de Liège.

Ces immeubles sont occupés par la partie saisie. Ils ont été saisis par procès-verbal de l'huissier Jacques-Nicolas Deguelde, en date du 1er. octobre 1839, enregistré à Liège le lendemain. A la requête de M. Victor Blanchard, négociant, demeurant à Tours, royaume de France.

Sur Joseph Foa, fils, marchand tanneur, demeurant à Liège, rue des Tanneurs.

Deux copies entières dudit procès-verbal ont été, avant l'enregistrement, laissées à MM. Jean-Joseph Tilman, bourgmestre de la ville de Liège, et Henri Frésart, greffier de la justice de paix des cantons Nord et Est de la même ville.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothèques établi à Liège, le quatre octobre mil huit cent trente-neuf, et au greffe du tribunal civil de première instance séant en la même ville, le seize du même mois.

La première publication du cahier des charges, pour parvenir à la vente desdits immeubles aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le dix décembre mil huit cent trente-neuf, dix heures du matin.

M. Gérard Renier Bertrand, avoué au prédit tribunal, demeurant à Liège, rue St.-Séverin, n. 74-55, occupe pour le saisissant. (Signé) BERTRAND.

Je soussigné commis-greffier au tribunal civil de première instance, séant à Liège, certifie que conformément à l'article 682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été ce jour d'hui inséré au tableau à ce destiné. — Fait à Liège, le dix-sept octobre mil huit cent trente-neuf. (Signé) RENARDY.

Enregistré à Liège, le 19 octobre 1800 trente-neuf, folio 160, case 5, reçu pour enregistrement trois francs 40 centimes, pour rédaction un franc trente-trois centimes, total avec les additionnels, six francs quinze centimes.

Le receveur, (Signé) DEHARLEZ.

VENTE PAR cessation de commerce

MÉRINOS

ET AUTRES MARCHANDISES D'HIVER.

MARDI 5 et JEUDI 7 novembre, 2 heures de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, M^{me}. Orban Xheneumont, fera vendre par le ministère de M^r. RENOU, notaire à Liège, en la demeure de la dite dame rue derrière le Palais, n° 412 anciens, les mérinos et autres marchandises d'hiver qui lui restent.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

Table with columns for destination (e.g., BRUXELLES, GAND, OSTENDE) and departure times for various train services.

BOURSES.

PARIS, LE 28 OCTOBRE

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Paris.

LONDRES, LE 26 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in London.

AMSTERDAM, LE 28 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Amsterdam.

ANVERS, LE 20 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Antwerp.

CHANGE.

Table of exchange rates for various locations and currencies.

BULLETIN DE BOURSE DU 29.

La rente Espagnole a fluctué en bourse de 26 3/4 cours d'ouverture à 26 1/4 et A après clôture elle a été négociée à 26 1/8 pour remonter ensuite à 26 1/2 et A. Ce même mouvement a été imprimé aux titres livrables après coupon, on a fait 28 3/4 à 1/4 pour rester 1/2 A. — Peu d'affaires en autres valeurs.

BRUXELLES, LE 29 OCTOBRE.

Table of market prices for various commodities and financial instruments in Brussels.

Imprimerie de J. B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

La nouvelle édition du Résumé d'un cours de constructions formera deux volumes in-4°, ensemble de plus de 100 feuilles d'impression, avec un atlas in-folio demi-jésus, composé de 99 à 120 planches, très bien gravées. Elle se publie par livraisons de 5 planches au prix de 2 fr. 50 cent., au lieu de 4 frs. que coûte l'édition de Paris; on recevra le premier volume de texte in-4° conforme à l'original à la douzième livraison, et le second volume à la fin de l'ouvrage. La première livraison est en vente.